

Par une question écrite, Jean-Pierre Sueur avait appelé l'attention du ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur le remboursement partiel des titres de transports pour les agents de la fonction publique. La loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 prévoit un remboursement des titres de transport pour les salariés du secteur privé, à hauteur de 50 %. Cette mesure ne bénéficie pas aux agents de la fonction publique. En conséquence, Jean-Pierre Sueur lui a demandé s'il est prévu, par souci d'équité, d'étendre cette mesure aux agents de la fonction publique.

Eric Woerth lui a répondu.

[>> Lire la question écrite et la réponse](#)

.